DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220520-lmc100000023725-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 08/06/2022
Réception Préfet : 08/06/2022
Publication RAAD : 08/06/2022

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/05/20-1/10 I**

OBJET : Route départementale (RD) 619 – Contournement de la commune de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Acquisitions foncières.

La RD 619, en traversée du centre-bourg de Guignes supporte un trafic élevé dont plus de la moitié est en transit, comprenant une part importante de poids lourds. Cette situation nuit au cadre de vie des habitants, à la fluidité de la circulation et à la sécurité de tous et va se dégrader en raison du développement économique attendu dans le secteur. Aussi, il a été décidé de délester la traversée de Guignes en créant un contournement par le Sud qui deviendra la nouvelle RD 619.
Cet aménagement nécessite des acquisitions foncières.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 01 juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 1,

VU les délibérations du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques, France domaine du 12 décembre 2019 actualisé le 3 novembre 2021,

VU les délibérations du Conseil départementale n°1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne d'une emprise de 1 132 m², 3 678 m², 1 659 m² , 453 m², 21 200 m² et de 727 m² provenant respectivement des parcelles cadastrées section A n°240, A n°10, A n°53, A n°264, A n°6 et A n°7 sises à ANDREZEL, appartenant au GFA de la FERME de la BORDE représenté par Monsieur DECREPT Jean-Claude et par conséquent le versement de la somme de 98 194,70 € correspondant à l'indemnité de dépossession foncière.

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « acquisitions foncières pour travaux (DI 22) » de l'action « acquisitions foncières ».

Article 3 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif ou notarié destiné à concrétiser cette acquisition ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété et au paiement des indemnités.

Article 4 : que les parcelles entrant ainsi dans le patrimoine du Département seront incorporées dans le domaine public routier départemental, après réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne